

Contrat territorial

Dore

Amont

2015 - 2020



Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'arrondissement d'Ambert

Rue Anna Rodier - 63600 AMBERT

www.sivom-ambert.fr - sivom@sivom-ambert.fr

04.73.82.37.81

La démarche de Contrat territorial Dore amont est née d'une prise de conscience par les acteurs locaux des problématiques liées à l'eau à l'échelle de leur bassin versant. Avec la volonté des élus du bassin versant, motivés par de nouveaux objectifs environnementaux, et dans le but d'étendre la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau à la Dore et ses affluents, le projet a émergé début 2008.

Sur le bassin versant de la Dore, la gestion de l'eau se décline dans un premier temps à travers la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), porté par le Parc naturel régional Livradois-Forez.

Le **SAGE est un outil de planification**, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau et l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Il est **élaboré par les acteurs locaux** (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le SAGE **recommande, planifie et encadre ainsi la politique locale de l'eau** en précisant notamment, en fonction des caractéristiques du territoire, les priorités d'action ainsi que les objectifs de qualité des cours d'eau et de quantité de la ressource.

Les documents le constituant (Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Règlement) lui confèrent une portée juridique.

Les **contrats territoriaux constituent l'un des outils de mise en oeuvre effectif** du SAGE et de la DCE. Ils n'ont pas de portée juridique mais constituent un accord des différentes parties prenantes sur un programme d'actions volontaire et concerté pour une durée de 5 ans.

Les **contrats territoriaux** doivent donc répondre à un certain nombre de principes fondateurs:

- Une **programmation pluriannuelle** et la **définition d'objectifs**. Les contrats territoriaux sont articulés autour d'une programmation sur 5 années, éventuellement prolongée d'un avenant.
- Construits à l'échelle d'une **unité hydrographique cohérente**, les contrats épousent généralement les limites des bassins versants qu'ils concernent.
- Une sélection des territoires bénéficiant de contrats **basée sur la cohérence et la qualité des projets locaux**.
- Une incitation venant de financements particuliers accordés, non ouverts hors contrats ainsi que sur une certaine garantie financière apportée par l'Agence de l'eau, le Conseil régional et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.
- Une volonté relative d'afficher un **programme multithématique**.

Il s'agit au final de permettre une **coopération ambitieuse** (grâce, notamment, à une élaboration concertée) entre les acteurs locaux permettant de répondre aux enjeux de la DCE tout en tenant compte des caractéristiques locales.

L'efficacité du contrat est donc dépendante de sa capacité à:

- **organiser l'action opérationnelle locale** (moyens techniques et humains),
- proposer une **stratégie adaptée** aux caractéristiques du bassin versant,
- permettre l'**appropriation du contrat et l'adhésion locale** de la population à la démarche.

La Dore prend naissance sur la commune de Saint-Germain-l'Herm, dans le Livradois. D'abord torrentiel, le cours d'eau adopte des faciès d'écoulement plus calme dans la plaine d'Ambert au sortir de laquelle les nombreux affluents de forte pente qu'il reçoit, couplés à une nouvelle rupture de pente, lui confèrent un régime plus rapide.

L'occupation du bassin versant, peu peuplé et majoritairement forestier, traduit une nette domination des résineux, notamment en bord de rivière. Aussi, logiquement, l'exploitation forestière constitue la principale activité du territoire.

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, on observe une stabilisation de la Surface Agricole, alors que celle-ci diminuait de façon régulière au cours du 20ème siècle.

Sur le secteur le plus en amont, l'agriculture est caractérisée par une dominance d'élevages bovins tandis que l'aval est orienté vers la polyculture-élevage.

Problématiques:

une gestion sylvicole inadaptée



Des zones de piétinement destructurant parfois les berges



De nombreux obstacles à la migration des poissons



Des problèmes d'assainissement collectifs et individuels



Des altérations de la morphologie des cours d'eau (curage, rectification, busage,...)



Une colonisation quasi-généralisée de la plaine par les espèces invasives



Le bassin versant



646 km²
de superficie



500 km de cours d'eau

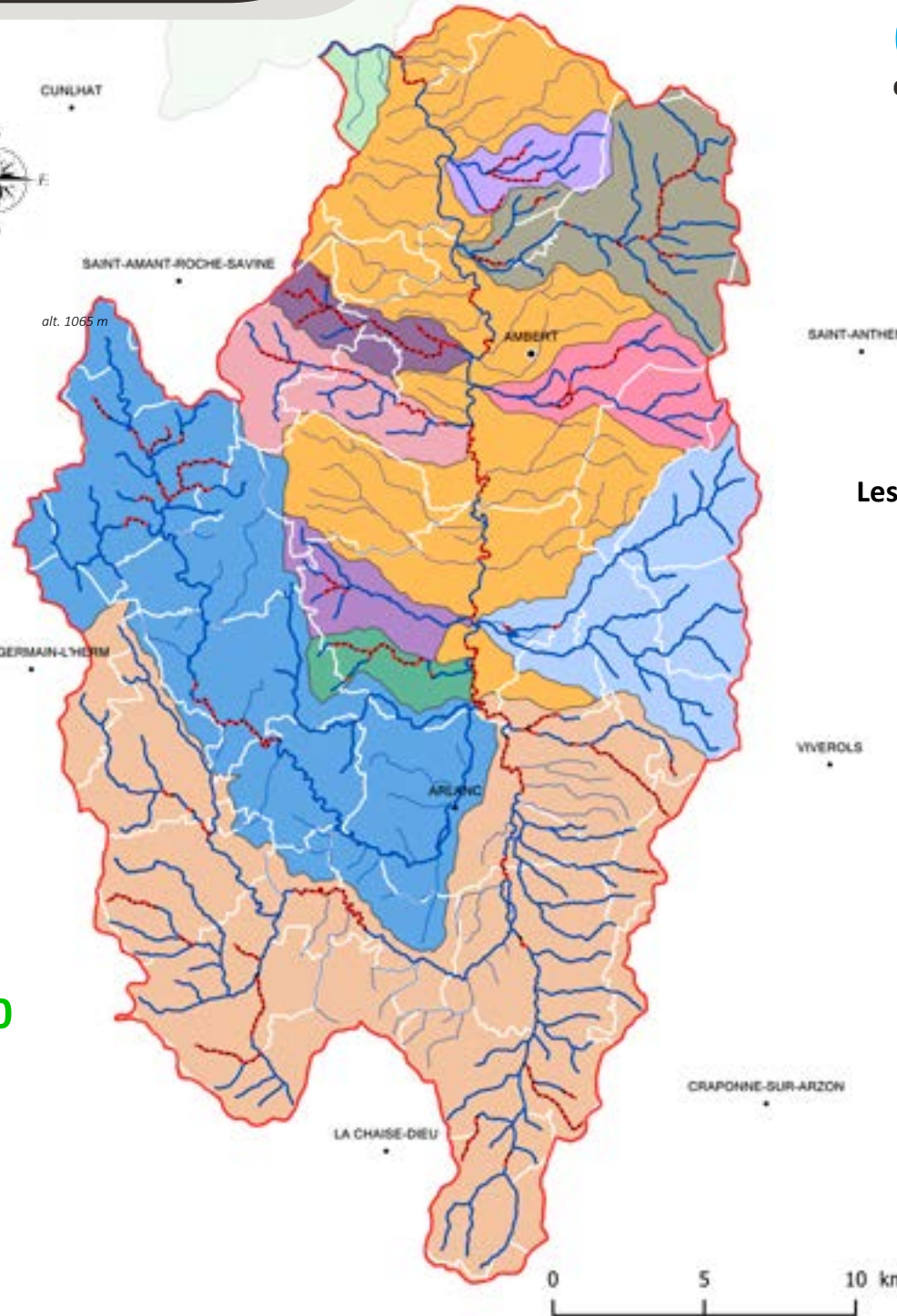
Les bassins versants des masses d'eau

-  Sources de la Dore
-  Dore
-  Dore moyenne
-  Volpie
-  Batifol
-  Valeyre
-  Grand'Rive
-  Diare
-  Riolet
-  Escures
-  Saint-Pardoux

-  Limite communale
-  Secteurs de travaux

44 communes

environ **22 000**
habitants



- Bonneval
- La Chapelle-Geneste
- Cistrières
- Félines
- Jullianges
- Malvières
- Saint-Jean-d'Aubrigoux
- Saint-Vert
- Saint-Victor-sur-Arlanc
- Aix-la-Fayette
- Ambert
- Arlanc
- Baffie
- Bertignat
- Beurières
- Chambon-sur-Dolore
- Champpétières
- Chaumont-le-Bourg
- Doranges
- Dore-l'Eglise
- La Forie
- Fournols
- Grandrif
- Grandval
- Job
- Marsac-en-Livradois
- Mayres
- Medeyrolles
- Le Monestier
- Novacelles
- Saint-Alyre-d'Arlanc
- Saint-Amant-Roche-Savine
- Saint-Bonnet-le-Bourg
- Saint-Bonnet-le-Chastel
- Saint-Eloy-la-Glacière
- Saint-Ferréol-des-Côtes
- Saint-Germain-l'Herm
- Saint-Just
- Saint-Martin-des-Olmes
- Saint-Sauveur-la-Sagne
- Thiolières
- Valcivières
- Vertolaye



Le SIVOM d'Ambert, en raison de ses compétences et de son périmètre, est naturellement apparu comme la structure la plus légitime pour porter la démarche.

Le Contrat territorial Dore amont est l'aboutissement d'un travail de concertation. Les élus locaux, les acteurs économiques, les services des administrations, les usagers, les associations de protection de la nature... se sont associés pour définir et élaborer une politique de l'eau conciliant les besoins et une gestion durable des ressources aquatiques.

La signature du Contrat territorial de la Dore amont, le 2 juillet 2015, a marqué le lancement du **programme multithématiques et pluriannuel d'investissements en faveur des milieux aquatiques et des zones humides**. Ce contrat conclut un engagement commun des acteurs locaux pour mettre en œuvre 24 actions sur une durée contractuelle de 5 ans.

Le contrat territorial se décline en **3 volets** :

Volet A : Restauration du milieu aquatique

Il est destiné à **corriger les altérations de la qualité physique** des cours d'eau. Il a pour objectif la réhabilitation et la préservation de la qualité physique et écologique des milieux aquatiques :

- Restaurer le lit, les berges et la ripisylve,
- Restaurer la continuité écologique,
- Restaurer et préserver les zones humides,
- Restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau.

Volet B : Qualité de l'eau

Il doit contribuer à **diminuer la pollution**

Le SIVOM assure la coordination de l'ensemble des actions du Contrat territorial ainsi que la maîtrise d'ouvrage de la majorité d'entre elles. Les actions pour lesquelles les compétences relèvent déjà des collectivités (notamment l'assainissement), resteront sous leur propre maîtrise d'ouvrage.

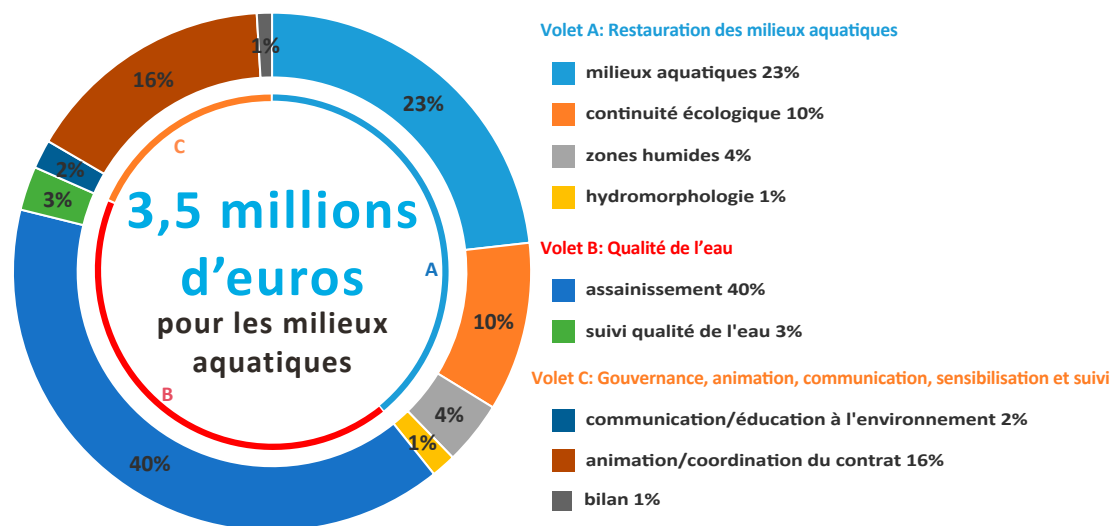
des cours d'eau. Les travaux visent en priorité les secteurs les plus sensibles.

- Améliorer le traitement de l'eau,
- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau,
- Diminuer les apports de matière organique.

Volet C : Gouvernance, animation, communication, sensibilisation et suivi

Il a pour objectif de **favoriser l'adhésion** des différents acteurs de l'eau autour des enjeux et objectifs définis. Ce contrat est le premier à être mis en place sur le territoire et un travail d'**explication** de cet « outil » est primordial. De plus, un travail de pédagogie, une concertation et un développement des échanges entre les différents acteurs sont nécessaires pour développer la prise de conscience de la nécessité d'avoir une gestion raisonnée et concertée de la ressource en eau.

- Développer la pédagogie autour du cours d'eau et de ses annexes,
- Assurer le bon fonctionnement du Contrat,
- Entretenir la mémoire du risque,
- Tenir compte de la fragilité de la ressource.



un programme sur

5 ans

(2015-2020)

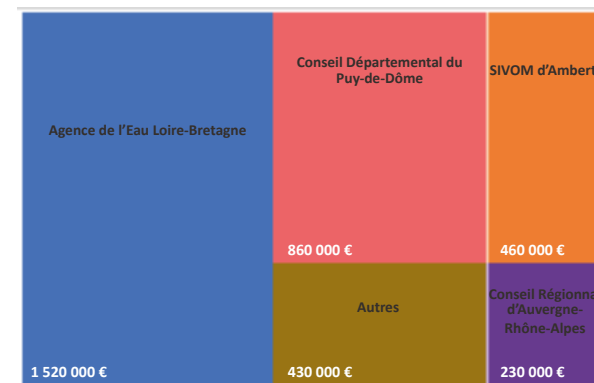
3 498 497 €

Près de

75 %

de subventions

Contribution prévisionnelle des différents partenaires

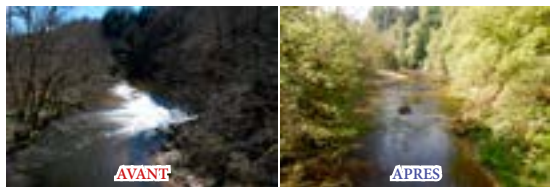


budget estimatif arrondi à 10 000 euros près



Quelques exemples réalisés en 2015...

Rétablissement de la continuité écologique



Programme d'éducation à l'environnement



Travaux de restauration de rivière



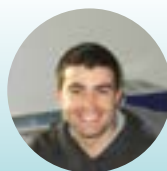
Suivi de la qualité des eaux



Etude hydromorphologique de la plaine



Réhabilitation d'assainissements collectifs défaillants



Benjamin FAYE
Technicien de rivière
(suivi des travaux, encadrement de chantiers)



Aurélien GESELL
Animateur du Contrat
(suivi du budget, coordination, animation et communication)

Standard: 04 73 82 37 81



Auvergne – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.



Plaquette d'information sur le Contrat territorial Dore amont,
année de publication: 2016

Directeur de publication: Jean-Claude DAURAT, Président du SIVOM
Conception: Cellule animation du contrat territorial (A. GESELL/B.FAYE)